

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°278
25 février 2018

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Intervention du représentant Front Unique au BDFN de la FSU du 19/2/2018

Il est parfaitement logique que l'offensive du gouvernement contre la Fonction Publique et le statut général soit au cœur des discussions de ce BDFN. Mais dans l'enseignement public, où la FSU et ses syndicats pèsent d'un poids décisif, il y a urgence : **avec l' « adoption » crapuleuse de la loi Vidal sur l'université, la destruction de l'enseignement public de la maternelle à l'université, la liquidation du droit aux études pour la jeunesse à tous les niveaux ont déjà commencé.**

Bernadette Groison vient de nous dire que « la discussion vient de commencer » sur les projets de contre-réformes dans nos secteurs. J'affirme que c'est une véritable blietzkrieg du gouvernement qui vient de commencer.

Ainsi, la loi Vidal qui instaure la sélection à l'entrée à l'université a été adoptée au pas de charge dans le cadre d'une « procédure accélérée » au maximum : un accord trouvé en commission avec les sénateurs LR a permis au gouvernement de s'épargner les frais d'un passage en seconde lecture. Les membres de ladite commission ont indiqué eux-mêmes à la presse quels étaient leurs objectifs : tout d'abord, épargner au ministre Blanquer, qui a décrété l'application de la loi avant même qu'elle soit votée, de se trouver en fâcheuse posture ; mais surtout, « éviter que les lycéens et les étudiants ne descendent dans la rue » à un moment où, ici ou là, de véritables assemblées générales étudiantes ont commencé à se réunir.

Il faut bien évidemment le dire : c'est une filouterie anti-démocratique. Mais c'est aussi un produit du « dialogue social » - car des dizaines de rencontres sur le projet de loi Vidal ont eu lieu entre le gouvernement et les dirigeants syndicaux depuis l'été !

La loi Vidal en instituant la sélection tire un trait sur le droit aux études pour les générations à venir. Les amendements apportés en commission induisent aussi la destruction de l'université publique elle-même : les « capacités d'accueil » de chaque filière seraient ainsi déterminées par les perspectives d'« insertion économique » des jeunes diplômés – ce qui constitue une menace mortelle contre de nombreuses filières et sur le principe même de l'université.

Le gouvernement Macron réalise ainsi ce que les différents gouvernements bourgeois n'étaient parvenus à réaliser depuis des décennies, ce qui n'a pu être mis en place ni en 1968, ni en 1986. Mais ce coup historique porté à l'enseignement public ne sera pas sans conséquence dramatiques : nous savons que, dès la rentrée prochaine, des dizaines de milliers de bacheliers vont se retrouver sans affectation. De durs combats sont inévitables contre cette forfaiture.

La première responsabilité de ce Bureau National, c'est de se prononcer pour l'abrogation de cette loi.

La loi Vidal participe également d'une offensive générale et parfaitement cohérente contre l'enseignement public dans son ensemble, et ce n'est pas un hasard si les projets de « réforme » du lycée et de l'apprentissage ont été présentés dans la foulée de l'adoption de cette loi.

Le projet de réforme Blanquer parachève la fin du droit aux études supérieures en liquidant le caractère national du bac, 1er grade universitaire. Mais en liquidant le bac, la contre-réforme liquide aussi le caractère national des programmes disciplinaires, des horaires disciplinaire, et c'est le sens du « lycée modulaire » : elle menace des disciplines en tant que telles, et au-delà le métier même des enseignants, leurs statuts.

Le quotidien *Les Echos* a commenté le projet Blanquer en des termes suffisamment éloquents pour montrer que le gouvernement n'a reculé sur rien : « (...) *les effets de cette réforme seront nécessairement plus profonds pour les enseignants et les établissements comme pour les élèves. Puisque ceux-ci vont désormais pouvoir construire leurs parcours de 1ère et de terminale, c'est la demande d'enseignement qui va déterminer l'offre des enseignants, donc leur volume horaire (...) Temps de travail des professeurs, pluridisciplinarité, nombre d'élèves par classe, organisation des établissements, c'est un vaste maelstrom qui se prépare dans l'Education Nationale.* »

Le projet de réforme de l'apprentissage a pour première signification la destruction de l'enseignement professionnel public, le rétablissement de la tutelle patronale sur les jeunes en formation professionnelle. Le financement de l'enseignement professionnel public est siphonné au profit d'un déversoir de subventions et cadeaux multiformes aux CFA et entreprises privés. Mais ce projet va plus loin en faisant sauter toutes les limites à l'exploitation des apprentis – allant jusqu'au travail de nuit, aux semaines de 40 heures. Mais c'est aussi la limite d'âge qui disparaît, puisque des contrats d'apprentissage pourraient être proposés à n'importe quel âge !

Il y a une cohérence totale entre tous ces projets : destruction de l'enseignement public, fin du droit aux études et, en lieu et place de formation, la surexploitation tout au long de la vie !

La responsabilité du BDFN de la FSU, c'est de se prononcer et pour l'abrogation de la loi Vidal, et pour le retrait des projets de réforme Blanquer et sur l'apprentissage. Et la première chose à faire dans ce sens, c'est de refuser toute participation aux « groupes de travail » chargés de mettre ces réformes en place.

Enfin, j'ai comme chacun ici pris connaissance de la résolution adoptée par la section académique du SNASUB-FSU d'Aix-Marseille au sujet des concertations organisées par le gouvernement en vue de liquider la Fonction Publique. Le SNASUB d'Aix-Marseille « *s'oppose fermement à toute participation de la FSU au Cap 2022 dès lors que l'objectif premier de la réduction des dépenses publiques notamment par l'abandon des missions du service public. Dans ce contexte, il est hors de question de négocier quoi que ce soit !* »

L'introduction à la discussion effectuée par Bernadette Groison elle-même montre que les « groupes de travail » convoqués par le gouvernement n'ont d'autre objectif que d'associer les syndicats à la mise en œuvre de ces objectifs : les 120 000 suppressions de postes, la liquidation de pans entiers de la Fonction Publique, le recours systématiques aux contrats précaires en lieu et place des emplois statutaires, la liquidation de fait des statuts.

Il y a une continuité totale entre les projets de contre-réforme dans l'enseignement et le dispositif CAP 22.

C'est pourquoi la FSU doit refuser toute participation aux groupes de travail, et exiger le retrait pur et simple des projets du gouvernement.